

Le temps scolaire

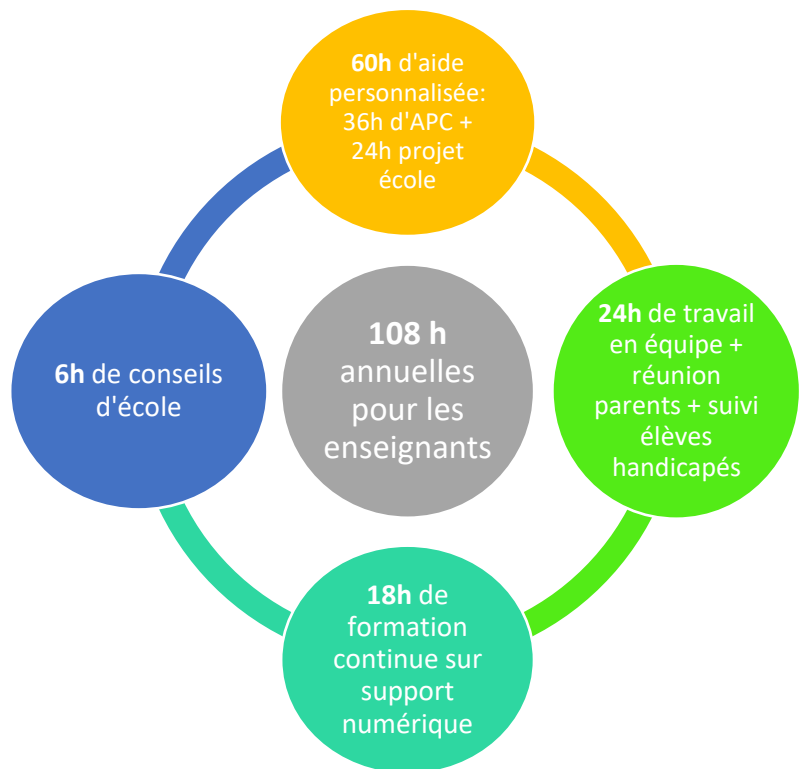
Le **temps scolaire** est le temps pendant lequel l'enfant est confié à l'institution scolaire : enseignements + activités organisées par l'école.

Année scolaire

- 36 semaines
- 5 périodes de travail
- 4 périodes de vacances
- calendrier fixé pour 3 ans

Semaine scolaire

- 24 h d'enseignement (3h30 par demi-journée maximum + 1h30 de pause le midi)
- 9 demi-journées
- 2 h d'activités pédagogiques complémentaires (APC)



Le temps périscolaire

Le **temps périscolaire** est constitué des heures qui précèdent et suivent la classe durant lesquelles un encadrement peut être proposé aux enfants scolarisés :

- période **d'accueil du matin** (avant la classe)
- période **d'accueil du soir** (après la classe) : études surveillées, accueil de loisirs, garderie...
- pause du **midi**

Qui gère le temps scolaire ?

- IA-DASEN**
- garant de l'organisation de l'enseignement scolaire dans le département
 - décide, pour chaque école, l'organisation du temps après analyse des avis des acteurs concernés
- IEN**
- dialogue avec le maire et les écoles.
 - prend en compte les contraintes existantes
 - s'assure de la cohérence de l'aménagement du temps scolaire dans les écoles d'un même territoire
 - garantit le respect de l'intérêt des élèves
- Directeur**
- préside le conseil d'école qui peut transmettre un projet d'organisation du temps scolaire
 - travail coordonné avec l'IEN, l'IA-DASEN et le maire